

Organisation en Administration Hospitalière

Nouvelle publication à l'intention de l'actuel exécutif du gouvernement

L'organisation c'est l'expression graphique de la structure fonctionnelle d'une organisation privée ou publique. Elle peut-être générale ou spécifique. Les niveaux hiérarchiques, les canaux formels de communication et les lignes d'autorité sont nettement appréciés.

Les organigrammes peuvent être informatifs, analytiques, généraux ou partiels. Le dictionnaire Larousse dans sa définition simpliste et pertinente généralise l'organigramme comme graphique de la structure d'une entreprise, d'une organisation.

En d'autres termes toute organisation, toute entreprise qui se veut reconnaître comme telle doit avoir un manuel macro-administratif ou micro-administratif à partir duquel le fonctionnement où l'organisation dynamique de l'institution est reconnu.

A simple vue on peut observer dans un organigramme.

- 1) Les niveaux hiérarchiques
- 2) Les lignes d'autorité et de la responsabilité
- 3) Les divisions fonctionnelles
- 4) L'origine linéaire du staff ou corps dirigeant d'une institution
- 5) Les canaux formels de communications
- 6) L'ordre des unités administratives

L'organigramme d'un hôpital à multiples services tel qu'il est schématisé est appliqué dans tous les petits pays de l'Amérique latine et même aux Etats-Unis d'Amérique dans les petites régions reculées et pourquoi pas en Haïti ?

Diplômé docteur en médecine depuis 1977 j'ai souvent entendu dire que notre pauvre petit pays n'a pas une tradition administrative sous les yeux indifférents et mêmes impuissants de ceux qui avaient été étudier soit en Europe, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique jusqu'à décrocher des diplômes de maîtrise en administration hospitalière .

Le moment est venu pour faire comprendre à tous les professionnels œuvrant dans le domaine de la santé qu'aucun de nos hôpitaux ne fonctionne selon les normes administratives et hiérarchiques.

Si l'efficacité de l'Etat dépend de celle de chaque citoyen comment peut-on rendre les gouvernements responsables puisque des bourses d'études ont été octroyées à des "ayants droit" jouissant de certains privilèges exclusifs du pays à caractères socio-économiques.

Les unités administratives telles que services cliniques, services auxiliaires de traitement, services auxiliaires de diagnostics, services paramédicaux et gestion financière fonctionnent sous la supervision directe ou indirecte du directeur médical, la plus haute autorité technico-administrative de l'institution. La plupart des chefs de services dont les droits et les devoirs ne sont pas connus à l'échelle institutionnelle travaillent dans l'ignorance complète de presque toutes les décisions administratives.

L'actuel ministre du département de la santé publique avait vainement rappelé au cours d'un discours circonstancié à tous les directeurs d'hôpitaux la nécessité de se réunir avec les chefs de service pour que ces derniers soient motivés par des informations toutes nouvelles en vue d'un meilleur rendement qualitatif et quantitatif des institutions de santé.

Si l'on se réfère à la ligne d'autorité de l'organigramme, la directrice de nursing même si elle a des attributions différentes est un chef de service comme tous les autres. Aucun médecin de service ne peut s'arroger le droit de lui passer des instructions formelles. Seul le directeur de l'hôpital ou le sous-directeur médical est autorisé à le faire au besoin. Elle est responsable de 80% du personnel médical. Par voie de conséquences, elle doit participer à toutes les réunions de Staff de l'hôpital. Les doléances justifiées des Infirmières et Auxiliaires travaillant sous sa supervision doivent être connues du directeur médical qui après discussions avec le corps dirigeant de l'institution prend des décisions en vue des redressements appropriés.

Il est aussi à noter qu'aucune décision technique ne doit être imposée de force à un chef de service qui est la plus grande autorité en la matière. La suprématie de l'autorité administrative tombe devant celle des connaissances surtout si elles sont bien motivées, expérimentées et responsabilisées.

Le livre comptable à travers lequel se cristallisent et se justifient toutes les dépenses et entrées de l'institution est un outil de travail de " limogeage" de celui qui l'utilise aux fins administratives prévues par des règlements.

Durant toute ma vie professionnelle j'ai toujours à me plaindre de la dictature institutionnelle qui parfois reflète à tort une dictature gouvernementale

Un chef d'Etat, un chef de gouvernement, un ministre ne peut être responsable de l'action individuelle, malhonnête d'un directeur d'institution qui peut faire des délégations de pouvoirs et non pas délégation de responsabilités.

La démocratie inconditionnelle est-elle réellement possible sans changement profond dans la mentalité des secteurs dominants, intellectuels et traditionnels d'Haïti qui n'acceptent aucune micromutation socio-économique préjudiciable à leurs intérêts mesquins ?

Je préfère terminer sans rien dire de nos hôpitaux universitaires dont les différents services d'enseignement et de formation intégrés peuvent être considérés comme services d'auto enseignement. C'est pourquoi j'ai toujours partagé timidement les inquiétudes des médecins résidents du troisième cycle.

Que Dieu nous vienne en aide !

Dr. Denis Cyrille

Diplôme en Administration

Hospitalière de l'université

Autonome de Mexique

Tel: 3755-0244

Web: www.comenah.org

Email: info@comenah.org